



### Avant :

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.

### Pendant :

#### Si l'on est témoin d'un accident TMD :

- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers.  
Dans le message d'alerte, préciser si possible : le lieu exact, le moyen de transport (poids-lourd, train, ...), la présence de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, ...), le numéro du produit et le code danger (numéros apparaissant sur la plaque orange du camion-citerne ou du wagon-citerne).
- Protéger : pour éviter un « sur-accident ».
  - o Baliser les lieux du sinistre.
  - o Faire éloigner les personnes situées à proximité.
  - o Ne pas fumer.

#### En cas de fuite de produit :

- Ne pas entrer en contact avec le produit.
- Quitter la zone de l'accident, si possible, perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un éventuel nuage toxique.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri.
  - o S'enfermer dans un local clos, en calfeutrant soigneusement les fenêtres et les aérations.
  - o Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage.
  - o Éviter toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion.
  - o Ne pas téléphoner.
  - o Écouter la radio.
  - o Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.

### LES 3 CONSIGNES À RESPECTER LORS D'UNE ALERTE



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence médicale

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

### QUAND FAUT-IL ÉVACUER ?

- L'évacuation ne doit avoir lieu que sur consignes des autorités. En évacuant de votre propre initiative vous risquez de vous mettre en danger.
- Les consignes d'évacuation sont diffusées à la radio et à la télévision.
- Les populations amenées à évacuer doivent se diriger hors d'un périmètre de sécurité défini par les autorités.
- Ne quitter votre domicile que lorsque le lieu d'accueil et l'itinéraire d'évacuation sont connus.

### AIDE MÉMOIRE

#### Fréquences radio

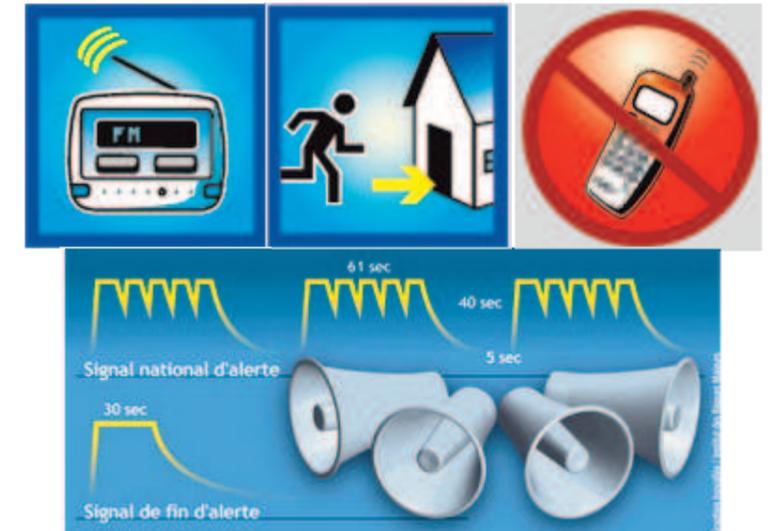
- France bleu :
- Flor FM :
- Dreyeckland :

#### Site internet à consulter :

- sur la prévision des crues : <http://www.vigicrues.gouv.fr>
- sur le risque sismique : <http://www.planseisme.fr>
- sur le risque nucléaire : <http://www.asn.fr> et <http://www.irsn.fr>
- sur les risques en général : <http://www.prim.net> et <http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr>
- pour connaître les risques par commune, consultez le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et l'Information Acquéreurs Locataires (IAL) sur : <http://www.haut-rhin.gouv.fr> ou le DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) dans votre mairie.

ne pas jeter sur la voie publique

## LES RISQUES MAJEURS DANS LE HAUT-RHIN

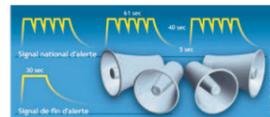


*Lors d'une catastrophe naturelle ou d'un accident technologique, la préfecture, la commune, l'exploitant industriel et chaque citoyen ont un rôle à jouer.*

*Pour faciliter le travail des équipes de secours et minimiser les conséquences humaines lors d'une telle crise, la population doit connaître les comportements à adopter. Acquérir les bons réflexes, c'est être un acteur actif de sa propre sécurité et de celle des autres.*

*Ce document a pour objectif de vous présenter les consignes spécifiques qui correspondent à chacun des principaux risques majeurs naturels ou technologiques.*

*Un risque majeur se définit comme la survenue soudaine, parfois imprévisible, d'une agression d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement.*



# LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Le système diffusant l'alerte à la population est réglementé et identique sur tout le territoire national.

Le signal national d'alerte a pour objectif d'avertir la population de la nécessité de se mettre immédiatement à l'abri du danger en appliquant les consignes appropriées et de se porter à l'écoute des programmes locaux de radio ou de télévision (France 3 Alsace, France bleu Alsace, Radio Dreyeckland et Flor FM).

**Le signal de début d'alerte :** le signal de début d'alerte : trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes (son montant et descendant).  
**Le signal de fin d'alerte :** la fin de l'alerte est annoncée par un signal continu d'une durée de 30 secondes.  
Des essais ont lieu le premier mercredi de chaque mois à 12h00.



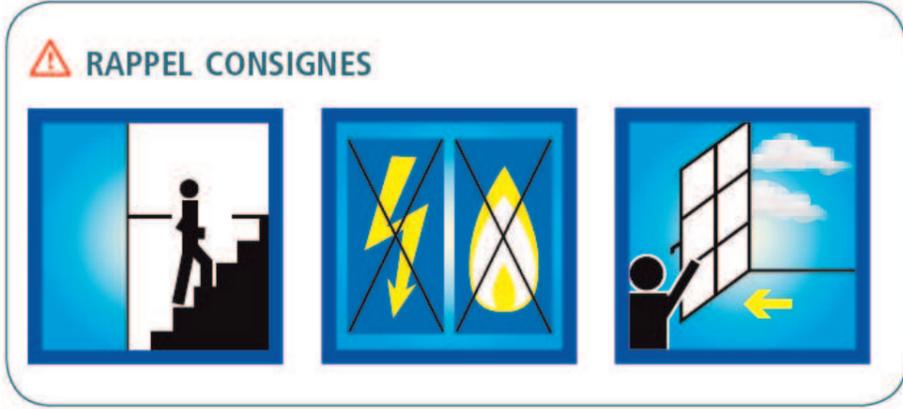
# SÉISME



- Avant :**
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
  - Préparer un plan de regroupement familial.
- Pendant :**
- Rester où l'on est :
    - o **A l'intérieur :** Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres.
    - o **A l'extérieur :** Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, ...). S'éloigner des bâtiments.
    - o **En voiture :** S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Après :**
- Après la première secousse, se méfier des répliques.
  - Sortir rapidement du bâtiment. Si possible, couper l'eau, l'électricité, le gaz.
  - Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
  - Ne pas allumer de flamme.
  - S'éloigner des abords de lacs, en raison d'éventuels « raz-de-marée ».



# INONDATIONS



- Avant :**
- Prévoir les gestes essentiels :
    - o Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits.
    - o Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents.
    - o Amarrer les cuves.
    - o Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.
  - Prévoir les moyens d'évacuation :
    - o Préparer le kit d'urgence.
    - o Connaître le lieu d'évacuation.
  - Dans les campings implantés près d'un cours d'eau, prendre connaissance des modalités mises en place pour informer, alerter et évacuer les campeurs en cas de crue.
- Pendant :**
- Dès l'alerte :
    - o Couper le courant électrique.
    - o Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines).
  - S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance (consulter <http://www.vigicrues.gouv.fr> et écouter la radio).
  - N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés.
  - Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).
- Après :**
- Aérer la maison.
  - Désinfecter à l'eau de javel.
  - Chauffer dès que possible.
  - Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.



# RISQUES INDUSTRIELS / NUCLÉAIRES



- Dès l'alerte :**
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
  - Fermer toutes les ouvertures, arrêter la ventilation.
  - Couper le chauffage.
  - Ecouter la radio qui donnera les informations sur l'accident et les consignes des autorités.
  - Ne pas aller chercher ses enfants à l'école - Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer. Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.
  - Ne pas téléphoner. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.
  - Eviter toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion.
  - Pour le risque industriel, la consigne à appliquer immédiatement est en général le confinement. En fonction de l'évolution de la situation, le préfet peut demander dans un second temps à la population située dans un périmètre défini d'évacuer.
  - Pour le nucléaire, toujours en fonction des événements, le préfet peut demander à la population située dans un périmètre proche du site nucléaire de prendre un comprimé d'iode stable.

